

question stationnement

Par lorene55, le 17/01/2020 à 20:52

Bonjour

Le maire de la Commune de mes parents a récemment procédé à un traçage d'une case de stationnement devant leur maison et celle de leurs voisins.

Cependant, les dimensions de cette case limite la place à un seul véhicule. Le problème est que mon voisin a la maladie de parkinson et ma voisine du coup a parfois besoin de l'amener en urgence à l'hôpital et mon père de son côté a des problèmes cardiaques et a des problèmes pour marcher (il est âgé) donc ma mère utilise aussi la voiture quand ils sortent. Et si les gens ne se garent pas dans l'emplacement ils ont une amende.

Depuis 20 ans il n'y avait jamais eu ces marquages tout allait bien et le maire est en train d'en mettre partout. Il a dit comme ça si quelqu'un qui veut aller à la gare veut mettre son véhicule il peut. Ce maire a beaucoup d'ambition politique et ca n'a pas l'air d'être dans sa préoccupation d'aller en faveur des personnes agées. Je pense que c'est une façon pour lui de rentre sa vie attractive mais ça serait bien d'aider un peu les habitants aussi et de penser aux personnes agées qui ont du mal à se déplacer.

Par ex à un moment il n'y avait plus de lampadaires donc pour des gens agés qui ne voient pas très bien c'est bien en hiver. !

Je sais que les emplacements devant les maisons trottoir relèvent du domaine public et qu'on a une tolérance envers les gens qui se garent devant leurs maisons mais je pense aussi pour voir comment fonctionnent les hommes politiques que ce maire serait ravi si les gens de la gare venait se garer devant sa maison par ex si il invite des invités chez lui et qu'il ne pouvait plus se garer devant. Je pense juste que la commune veut faire des rentrer d'argent et que sur long terme il rendra ces places payantes et je ne trouve pas ça très correct vis à vis des riverains notamment des retraités qui comme tout le monde le sait ne sont pas forcément riches.

Ca parait quand même logique que quelqu'un qui vit sur place soit prioritaire sur quelqu'un qui n'y vit pas. Comme quand on va à la piscine de sa ville on paie moins cher car on est de la commune. Les gens des communes paient des impôts à leur commune donc ils devraient quand même avoir le droit à la priorité à quelqu'un de passage quoi. Surtout des gens qui sont là depuis plus de 20 ans.

Y a t-il des lois qui existent au sujet des gens âgés ce qui pourrait aider mon voisin mes parents mais aussi d'autres gens qui ont cette problématique ? On a l'impression que tout est

fait pour exclure les gens âgés /malade. c'est vraiment triste.

merci

Par Lorella, le 18/01/2020 à 11:56

Bonjour. Il faut savoir qu il est interdit de stationner sa voiture devant une entrée carrossable d'une maison ou d'un immeuble.

https://www.liguedesconducteurs.org/vos-droits/stationner-devant-chez-soi-est-interdit

Dans la pratique je vois dans ma rue des voisins qui stationnent leur voiture devant leur entrée de garage tous les jours (leur garage étant rempli de matériel et petit - maison ancienne). Pas d'amende. Ce n'est pas une rue proche d une gare.

Il est possible de demander une place réservée pour personne handicapée ou à mobilité réduite au maire, mais il faut répondre à des conditions

https://mesdemarches.allianz.fr/demarches/demarches-administratives/demande-place-handicapee